

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 9 décembre 2020 à 19 h, par visioconférence.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent
Municipalité de Saint-Alban, Deny Lépine
Ville de Saint-Basile, Guillaume Vézina
Municipalité de Saint-Casimir, Dominic Tessier Perry
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de Saint-Gilbert, Léo Gignac
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières, Maryon Leclerc
Ville de St-Raymond, Daniel Dion
Municipalité de Saint-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Mathieu Fortier, directeur par intérim du Service de dév. économique
Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2020
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

- 4.1 Règlement numéro 396 décrétant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2021 applicables aux municipalités – Adoption
- 4.2 Embauche d'un agent de communication contractuel
- 4.3 Appui à Côte joyeuse Saint-Raymond (CJSR) La télévision communautaire de St-Raymond
- 4.4 Liste des déboursés du 1^{er} au 30 novembre 2020

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

- 5.1 Dépôt de la liste des personnes en défaut de paiement de taxes municipales
- 5.2 Prévisions budgétaires des territoires non organisés de la MRC de Portneuf pour l'année 2021 – Adoption
- 5.3 Financement des projets réalisés dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés de la MRC de Portneuf

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

- 6.1 Autorisation de transmission du plan de travail concernant l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
- 6.2 Recommandation de financement d'un projet d'acquisition de connaissances pour le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2020-2021

7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1 Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf – Projets recommandés
- 8.2 Fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'État – Projet recommandé
- 8.3 Politique d'acquisition d'œuvres d'art – Recommandations du comité d'acquisition
- 8.4 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier – Adoption du programme d'aide à la restauration
- 8.5 Étude de potentiel archéologique régional
- 8.6 Report de la production du guide touristique 2021-2022
- 8.7 Demande d'annulation d'une facture en lien avec le Festival de la banquise 2021
- 8.8 Fonds Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)
- 8.9 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption du (des) projet(s) recommandé(s)

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

- 9.1 Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) - Adoption de la hausse des tarifs d'utilisation du transport adapté

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. PROCHAINES RENCONTRES

- Comité de travail – le mercredi **20 janvier 2021** à 17 h 30
- Conseil des représentants – le mercredi **20 janvier 2021** à 19 h

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CR 279-12-2020

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020

CR 280-12-2020

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 25 novembre 2020 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020

CR 281-12-2020

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 25 novembre 2020 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2020, avec la modification suivante :

- Au point 8.5 *Fonds Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) – Adoption des projets recommandés (résolution CR 271-11-2020)*, le montant octroyé pour le n° de dossier 3125-COV aurait dû être de 28 550 \$ au lieu de 23 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté à ce point.

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 396 DÉCRÉTANT LES MÉTHODES D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS 2021 APPLICABLES AUX MUNICIPALITÉS – ADOPTION

CR 282-12-2020

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été présenté à la séance du conseil de la MRC de Portneuf le 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 396 décrétant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2021 applicables aux municipalités soumises à l'application budgétaire a été expédié par courriel aux membres en préparation du conseil du 25 novembre 2020 et qu'il a également été présenté lors de cette séance;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le règlement numéro 396 décrétant les méthodes d'imposition des quotes-parts 2021 applicables aux municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 EMBAUCHE D'UN AGENT DE COMMUNICATION CONTRACTUEL

CR 283-12-2020

CONSIDÉRANT que le poste d'agent de communication est temporairement vacant, et ce, pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher temporairement une ressource afin de répondre aux besoins de la MRC en termes de communication;

CONSIDÉRANT que la direction générale recommande au conseil l'embauche, à titre contractuel, de M. Stéphane Lépine comme agent de communication contractuel;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf procède à l'embauche de M. Stéphane Lépine à titre d'agent de communication contractuel, pour un contrat débutant le 10 décembre 2020, pour une période minimale de trois mois, avec possibilité de prolongation;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à rédiger et à signer le contrat d'embauche de M. Stéphane Lépine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 APPUI À CÔTE JOYEUSE SAINT-RAYMOND (CJSR) LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE ST-RAYMOND

CR 284-12-2020

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a récemment été informée d'une transaction impliquant la compagnie Cogeco Communications Inc. et DERYtelecom, la compagnie de câblodistribution régionale dans la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette transaction, CJSR changera de propriétaires;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf souhaite s'assurer de la continuité et du maintien des activités de CJSR sur son territoire;

Il est proposé par M. Maryon Leclerc et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf réitère sa volonté et son souhait de voir les activités de CJSR maintenues sur son territoire;

QUE cette résolution soit transmise à la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, au député fédéral, M. Joël Godin, au député provincial, M. Vincent Caron, au président du conseil de Cogeco, M. Louis Audet, au président du conseil de la filiale Cogeco communications, M. Philippe Jetté ainsi qu'au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), M. Ian Scott.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2020

CR 285-12-2020

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	61 183,80 \$
Service de la paie :	260 670,08 \$
Programmes de rénovation domiciliaire :	9 879,00 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières:	
▪ Organismes régionaux :	166 606,00 \$
▪ Entente culturelle :	2 285,83 \$
▪ Entente agroalimentaire :	8 163,23 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	214 151,83 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	0 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	0 \$
▪ Aide d'urgence aux PME (COVID-19) :	0 \$
Fonds de développement des territoires (FDT) :	
▪ Fonds de croissance :	0 \$
▪ Pacte rural & Fonds de soutien projets structurants :	3 024,00 \$
▪ Organismes régionaux :	14 618,00 \$
Fonds régions et ruralité (FRR) :	
▪ Entente CALQ :	0 \$
▪ Aide financière aux organismes et entreprises :	3 500,00 \$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Devises portneuvoises :	23 877,88 \$
▪ Subventions :	48 492,50 \$
Baux :	0 \$
Territoires non organisés :	24 164,18 \$
GRAND TOTAL :	840 616,33 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 1^{er} au 30 novembre 2020;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 1^{er} au 30 novembre 2020, et ce, telles que présentées.

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)

5.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

CR 286-12-2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, un état des personnes en défaut de paiement pour les taxes municipales doit être dressé et déposé au conseil;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte du dépôt de la liste, ce 9 décembre 2020, des personnes en défaut de paiement pour les taxes municipales des territoires non organisés (TNO).

QUE le conseil mandate la directrice générale pour entamer des procédures de vente pour non-paiement de taxes des dossiers figurant sur cette liste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2021 – ADOPTION

CR 287-12-2020

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 204-09-2020, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires des TNO pour l'année 2021 lors d'une rencontre tenue le 17 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires des TNO 2021, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail du 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du projet de prévisions budgétaires des TNO pour 2021 lors de la rencontre de travail du 9 décembre 2020 et qu'il est d'accord pour son adoption le 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le surplus libre au 31 décembre 2020 est estimé à 240 423.07 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 122 prévoit que le conseil de la MRC de Portneuf fixe, pour les territoires non organisés, le taux de la taxe foncière par résolution conformément à l'article 989 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte les prévisions budgétaires 2021 au montant de 299 500 \$ pour les territoires non organisés de la MRC de Portneuf telles que présentées;

QUE le conseil autorise une affectation au poste 59 11000 000, à même le surplus libre, au montant de 32 596 \$ afin de réaliser des activités d'investissement pour des projets en sécurité civile, de campings et d'entretien des fosses septiques en 2021;

QUE le conseil autorise le report d'affectations qui n'ont pu se réaliser en 2020, pour un montant de 9 637.45 \$, soit 7 000 \$ pour les projets de campings et 2 637.45 \$ pour la mise en œuvre du PLIU;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf fixe le taux de la taxe foncière à 0,3357 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année fiscale 2021;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf, pour l'année fiscale 2021, fixe à 1 % mensuellement (12 % annuellement) le pourcentage d'intérêt qui sera facturé à tout contribuable qui acquittera, après échéance, les impôts fonciers sur les territoires non organisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 FINANCEMENT DES PROJETS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE MISE EN VALEUR DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE PORTNEUF

CR 288-12-2020

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a maintenu pour l'année 2020 son Programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT que ce programme rend admissibles à une aide financière les zones d'exploitation contrôlée, les associations de propriétaires, de même que tout regroupement de citoyens des TNO dans la mesure où ils présentent des projets de mise en valeur à portée collective;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de l'application de ce programme, l'Association des propriétaires de chalets du kilomètre 32, le Regroupement des propriétaires du secteur Falerie-Beaudet, la Zec Batiscan-Neilson, la Zec de la Rivière-Blanche et le Club de chasse et pêche Roquemont ont sollicité l'aide financière de la MRC de Portneuf en présentant des projets visant à mettre en valeur les territoires non organisés;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf, dans sa résolution CR 087-04-2020, a accepté de subventionner les projets suivants :

- Réfection et entretien du chemin d'accès au Petit lac Batiscan (Association des propriétaires de chalets du kilomètre 32);
- Amélioration du chemin menant au secteur Beaudet (Regroupement des propriétaires du secteur Falerie-Beaudet);
- Amélioration d'un chemin forestier menant au lac Neilson (Zec Batiscan-Neilson);
- Amélioration d'un accès collectif au lac Fairchild (Zec Batiscan-Neilson);
- Travaux de voirie forestière sur les chemins menant aux lacs Lozon, Cycnos et Lavardin (Club de chasse et pêche Roquemont);
- Opération d'un site de déchets domestiques (Zec de la Rivière-Blanche);
- Remplacement et ajout de repères kilométriques (Zec de la Rivière-Blanche);
- Réaménagement des campings Blanc et Lietto (Zec de la Rivière-Blanche);

CONSIDÉRANT que le versement des subventions doit se faire uniquement suite au dépôt d'un rapport d'exécution permettant de détailler l'utilisation des sommes ayant été allouées pour leur réalisation;

CONSIDÉRANT que dans le cas de certains projets, les coûts engagés pour réaliser les travaux ont été moindres que ceux qui avaient été initialement prévus lors du dépôt des demandes de financement et que les montants des subventions ont, par conséquent, été ajustés de manière à se conformer aux conditions du Programme d'aide aux initiatives de mise en valeur des TNO;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent et résolu :

QUE la MRC de Portneuf octroie des subventions à l'Association des propriétaires de chalets du kilomètre 32 (3 115 \$), au Regroupement des propriétaires du secteur Falerie-Beudet (3 610 \$), à la Zec Batiscan-Neilson (12 216 \$), au Club de chasse et pêche Roquemont (2 677 \$) et à la Zec de la Rivière-Blanche (21 854 \$) sur la base des rapports d'exécution déposés par ces organisations pour un total de 43 472 \$;

QUE la somme résiduelle du budget prévu dans ce programme en 2020 (6 528 \$) soit ajoutée, par affectation, au budget 2021 pour d'éventuels projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

6.1 AUTORISATION DE TRANSMISSION DU PLAN DE TRAVAIL CONCERNANT L'ÉLABORATION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

CR 289-12-2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, la MRC doit élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques, ci-après appelé « PRMHH »;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière au montant de 83 300 \$ est mise à la disposition des MRC pour réaliser cette opération selon diverses modalités à respecter, dont la signature d'une convention d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et que celui-ci a accepté de verser une aide financière à la MRC pour l'élaboration de son PRMHH;

CONSIDÉRANT que selon les conditions d'octroi de l'aide financière, la MRC doit, dans les 90 jours suivant la signature de la convention d'aide financière, transmettre au MELCC un document présentant la planification et l'échéancier des activités prévues aux fins de l'élaboration du PRMHH ainsi que la ventilation des coûts qui y sont associés;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a déposé au conseil un projet de plan de travail concernant l'élaboration du PRMHH, comprenant les grandes étapes de réalisation du plan, les activités projetées ainsi qu'une ventilation des coûts projetés;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE le conseil de la MRC approuve le plan de travail proposé par le directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme concernant l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques et autorise sa transmission au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 RECOMMANDATION DE FINANCEMENT D'UN PROJET D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2020-2021

CR 290-12-2020

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a signé une entente avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour une délégation de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT que les surplus accumulés dans la coordination des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) doivent être investis pour financer les projets d'acquisition de connaissances sur les enjeux des TGIRT;

CONSIDÉRANT qu'un surplus estimé à 55 146 \$ a été identifié en date du 31 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces sommes doivent être investies avant le 31 mars 2021;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise le financement du projet d'Analyse d'écart entre la possibilité biophysique et la possibilité opérationnelle dans la région de la Capitale-Nationale, selon les sommes disponibles et qu'elle autorise la signature des protocoles d'entente avec les promoteurs et fournisseurs de services identifiés dans le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF – PROJETS RECOMMANDÉS

CR 291-12-2020

CONSIDÉRANT que le Comité d'évaluation des projets (CEP) a procédé à l'analyse de projets reçus lors de sa réunion tenue le 1^{er} décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le Comité d'évaluation des projets recommande au conseil de la MRC de Portneuf les projets présentés ci-après :

Volet local					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant demandé/ admissible	Montant recommandé
PSL 2020-04	Municipalité de Saint-Ubalde	Transformation de l'église de Saint-Ubalde en lieu communautaire multifonctionnel	1 688 162 \$	20 000 \$	20 000 \$
				20 000 \$	

Volet Événements touristiques					
# de dossier	Nom du promoteur	Nom du projet	Coût de projet admissible	Montant demandé/ admissible	Montant recommandé
PSÉ 2020-01	Biennale internationale du lin de Portneuf	Développement et consolidation de la capacité d'action de la BILP	49 700 \$	8 000 \$ 2 000 \$(études)	10 000 \$
				8 000 \$ 2 000 \$(études)	
PSÉ 2020-02	Festiglace de Pont-Rouge	Festiglace de Pont-Rouge 2021	50 587 \$	8 000 \$	8 000 \$
				8 000 \$	

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise les contributions non remboursables telles que recommandées par le Comité d'évaluation des projets;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les protocoles d'entente liés aux projets retenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 FONDS DE MISE EN VALEUR DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT – PROJET RECOMMANDÉ

CR 292-12-2020

CONSIDÉRANT que la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf désire réaliser un projet visant la bonification des installations de services en bordure de piste et l'implantation de sites de camping;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit l'implantation de cinq abris, de quatre toilettes sèches et de sept sites de camping rustique (plateforme pour tente, table à pique-nique, poubelle, support à vélo, réservoir de récupération d'eau);

CONSIDÉRANT que ce projet cadre avec la Stratégie de développement touristique de la MRC de Portneuf au niveau de l'orientation 1 « Amélioration de l'expérience touristique » et en contribuant au développement du créneau priorisé « Plein air – tourisme d'aventure et de nature »;

CONSIDÉRANT que le projet a été initialement déposé au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf, lequel dispose actuellement d'une enveloppe restreinte;

CONSIDÉRANT que ce projet cadre avec les orientations du Fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que le projet a été discuté lors d'une rencontre de la commission de l'administration et que celle-ci recommande de soutenir le projet à même le Fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'État, ce qui permettrait de dégager des sommes au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf pour soutenir d'autres projets structurants du territoire;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf une somme de

29 004 \$ pour la réalisation du projet « Bonification des aires de repos et implantation de sites de camping rustique dans le Parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf »;

QUE la présente dépense soit comptabilisée au Fonds de mise en valeur des terres du domaine de l'État pour un montant de 29 004 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 POLITIQUE D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ACQUISITION

CR 293-12-2020

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf adoptait, en avril 2015, une version révisée de sa politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette politique permet de reconnaître des artistes portneuvois et de sensibiliser les instances municipales, les entreprises et les organismes à l'importance de leur rôle dans la promotion de la culture;

CONSIDÉRANT que la politique prévoit la possibilité de mettre sur pied un appel de dossiers où des artistes portneuvois pourraient suggérer une œuvre pouvant être acquise par la MRC;

CONSIDÉRANT que 12 artistes professionnels ou en voie de professionnalisation ont répondu à l'appel de dossiers réalisé à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT que le comité d'acquisition prévu à cet effet (CR 211-09-2020) a étudié les différentes propositions en fonction des qualités des œuvres et du budget disponible;

CONSIDÉRANT que le comité recommande l'acquisition des œuvres Éprouvé n° 9, Éprouvé n° 10 et Éprouvé n° 11 de l'artiste Carole Baillargeon et Néo-classique variation IV de l'artiste Yannick Pouliot;

CONSIDÉRANT que le budget disponible pour la mise en œuvre de la Politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art permet l'acquisition de ces œuvres aux tarifs proposés par les artistes;

CONSIDÉRANT que le comité recommande également d'intégrer l'œuvre Sur une note blanche de l'artiste Christine Genest, acquise en 2008, à la collection de la MRC;

CONSIDÉRANT les qualités intrinsèques de ces œuvres, l'importance et le rayonnement du travail des artistes;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE la MRC de Portneuf procède à l'acquisition du triptyque composé des œuvres Éprouvé n° 9, Éprouvé n° 10 et Éprouvé n° 11 de l'artiste Carole Baillargeon et Néo-classique variation IV de l'artiste Yannick Pouliot pour un montant total de 4 950 \$ plus taxes applicables;

QUE la MRC de Portneuf prévoit un encadrement pour l'œuvre de Yannick Pouliot pour un montant de 765 \$ plus taxes applicables;

QUE l'œuvre Sur une note blanche de Christine Genest soit officiellement intégrée à la collection d'œuvres d'art de la MRC;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet à signer les contrats avec les artistes en question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER – ADOPTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION

CR 294-12-2020

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont dévoilé un nouveau Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) en décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée par la MRC de Portneuf dans le cadre de ce nouveau programme et qu'une réponse positive lui a été acheminée le 4 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée au volet 1a du programme (restauration du patrimoine immobilier de propriété privée) est conditionnelle à l'adoption d'un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

CONSIDÉRANT que le MCC fournit un gabarit qui inclut la majorité des éléments à prévoir dans cette politique;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière maximale par type d'intervention doit être déterminée et que celle-ci a été précisée dans le programme d'aide;

CONSIDÉRANT que ce programme permettra d'encadrer l'analyse des dossiers et de guider les investissements en matière de patrimoine immobilier sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide a été présenté à la commission d'administration et que celle-ci en fait la recommandation;

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Pagé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf adopte le programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 ÉTUDE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE RÉGIONAL

CR 295-12-2020

CONSIDÉRANT que la première orientation inscrite à la Politique culturelle de la MRC de Portneuf concerne la connaissance et la conservation du patrimoine culturel portneuvois;

CONSIDÉRANT que l'Entente de développement culturel 2018-2020 prévoit la réalisation d'une étude de potentiel archéologique pour le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que la démarche d'aménagement culturel du territoire proposée par la MRC suggère notamment la réalisation d'une telle étude, dans une approche préventive;

CONSIDÉRANT que les résultats de cette démarche pourront être utilisés pour mieux planifier les interventions sur le territoire en matière

d'aménagement et de développement, mais également pour mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de la région;

CONSIDÉRANT que sept offres de service ont été sollicitées pour octroyer un mandat à cette fin;

CONSIDÉRANT que la firme La Horde Patrimoine Appliqué a fourni une offre de service répondant à l'ensemble des exigences demandées et aux bonnes pratiques encouragées par le MCC;

CONSIDÉRANT que cette soumission s'élève à un montant de 45 540 \$ auquel s'ajoutent les taxes en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un budget de 50 000 \$ est disponible à l'Entente de développement culturel pour financer ce projet;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE la MRC de Portneuf octroie un contrat à la firme La Horde Patrimoine Appliqué pour effectuer une étude de potentiel archéologique de la MRC de Portneuf pour un montant de 45 540 \$ plus taxes applicables;

QUE le préfet soit autorisé à signer le contrat relatif à ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 REPORT DE LA PRODUCTION DU GUIDE TOURISTIQUE 2021-2022

CR 296-12-2020

CONSIDÉRANT que la MRC produit chaque printemps un guide touristique en version imprimée couvrant l'ensemble de l'offre touristique dans Portneuf;

CONSIDÉRANT que les coûts de production de cet outil sont partagés entre les commanditaires, la MRC et les divers attraits touristiques au prorata de la visibilité qu'ils choisissent dans le guide;

CONSIDÉRANT que la situation de pandémie a entraîné l'annulation de plusieurs événements et la réduction massive de revenus pour certains créneaux touristiques tels que la restauration et l'hébergement;

CONSIDÉRANT que les conditions d'opération pour 2021 sont inconnues et risquent encore de varier grandement;

CONSIDÉRANT que pour certains, la participation au guide édition 2021-2022 n'est pas envisageable pour le moment;

CONSIDÉRANT que la commission de l'administration a étudié la question et suggère un report de la production du guide touristique en version papier jusqu'à ce que la situation se rétablisse pour l'ensemble de l'industrie touristique, et ce, afin d'offrir un document de qualité reflétant bien l'offre touristique actualisée dans Portneuf;

CONSIDÉRANT que la commission recommande également le paiement du membership à l'Office du tourisme de Québec (OTQ) pour l'année 2021 sans refacturer celle-ci aux différents attraits afin de les supporter en ces temps difficiles;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise le report de la production du guide touristique 2021-2022 au moment qui sera jugé opportun par la direction générale pour la mise en chantier de l'outil;

QUE le conseil mandate l'équipe de la MRC afin de mettre en ligne ce printemps un guide touristique virtuel adaptable selon les conditions sanitaires et les réalités vécues par les intervenants touristiques, et ce, sans frais pour les opérateurs d'attrait touristiques;

QUE le conseil autorise la directrice générale à verser à l'OTQ la contribution prévue dans l'entente signée le 30 septembre 2019, au montant de 7 697 \$ plus taxes, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, sans refacturer les membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 DEMANDE D'ANNULATION D'UNE FACTURE EN LIEN AVEC LE FESTIVAL DE LA BANQUISE 2021

CR 297-12-2020

CONSIDÉRANT les impacts de la crise sanitaire reliée à la pandémie de COVID-19 sur les activités économiques des entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que le Festival de la banquise était inscrit dans le magazine touristique 2020-2021 à titre d'événement incontournable et qu'une facture avait été émise à cet effet au montant de 287,44 \$;

CONSIDÉRANT que le Festival de la banquise, qui n'aura pas lieu en janvier 2021 en raison de la pandémie, n'a pas obtenu de financement et n'a donc pas les fonds nécessaires afin de payer la facture du magazine touristique 2020-2021;

CONSIDÉRANT que la facture, incluant les intérêts encourus, s'élève à 310,06 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC avait accepté de reporter à la prochaine édition du magazine les publicités et inscriptions des événements n'ayant pu avoir lieu en raison de la COVID-19, et ce, sans frais pour ces entreprises et organismes concernés;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil de la MRC autorise la directrice générale à annuler la facture et les intérêts encourus du Festival de la banquise relative au magazine touristique 2020-2021;

QUE le Festival de la banquise soit facturé s'il désire être intégré à la prochaine mouture du magazine touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 FONDS AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (COVID-19) – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

CR 298-12-2020

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 22 avril 2020 (CR 099-04-2020) annonçant la signature d'une entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation permettant d'avoir accès à un fonds d'urgence en contexte de pandémie pouvant totaliser 1 169 636 \$;

CONSIDÉRANT que cette aide a été bonifiée de 428 931 \$ à l'adoption de la résolution permettant de signer l'addenda le 21 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que le conseil a mandaté la commission du développement social et économique afin de valider les travaux d'analyse du Service de développement économique et faire des recommandations d'investissement au conseil;

CONSIDÉRANT que la commission a procédé à une dixième séance de validation d'analyse le 7 décembre 2020;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers recommandés par la commission du développement social et économique :

N° dossier	Montant octroyé	N° dossier	Montant octroyé
4113-COV	22 700 \$	4126-COV	11 500 \$
4114-COV	16 000 \$	4124-COV	5 250 \$
4111-COV	13 500 \$	4091-COV	5 000 \$
4107-COV	12 160 \$	4122-COV	23 900 \$
4018-COV-2	13 500 \$	4127-COV	5 000 \$

QUE le conseil autorise le Service de développement économique à octroyer des moratoires de remboursement pouvant varier de 3 à 12 mois selon les particularités de chaque dossier;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions de financement dans le cadre du fonds Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DU (DES) PROJET(S) RECOMMANDÉ(S)

CR 299-12-2020

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015, le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 8 décembre 2020, soit :

# dossier	Montant octroyé	Fonds	Description du volet
#12-20-4087	150 000 \$	FLI/FLS	Prêt
#12-20-4123	25 000 \$ 2 000 \$	FLI FSE volet 1	Prêt Soutien à la création d'une nouvelle entreprise

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DOSSIERS RÉGIONAUX

9.1 CORPORATION DE TRANSPORT RÉGIONAL DE PORTNEUF (CTRP) - ADOPTION DE LA HAUSSE DES TARIFS D'UTILISATION DU TRANSPORT ADAPTÉ

CR 300-12-2020

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf appuie financièrement la Corporation de transport régional de Portneuf pour les services de transport collectif sur son territoire depuis le 12 septembre 2005;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC, dans sa résolution CR 242-12-2012, a confié la gestion du transport collectif à la CTRP et qu'un protocole d'entente a été signé à cet effet;

CONSIDÉRANT que l'article 3.10 du protocole mentionne que la MRC doit adopter, selon les besoins, les modifications de la tarification aux usagers recommandées par la CTRP;

CONSIDÉRANT que la CTRP recommande à la MRC d'adopter une nouvelle tarification pour les services de transport adapté effective à partir du 17 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la CTRP a adopté et recommande les tarifs d'utilisation suivants pour l'utilisation de ses services de transport adapté :

- 3 \$ par transport par autobus à l'intérieur de la MRC;
- 10 \$ par transport par taxi à l'intérieur de la MRC;
- 25 \$ par transport vers l'extérieur de la MRC (Ville de Québec);
- 3 \$ par transport pour un accompagnateur.

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte la tarification aux usagers du transport adapté suivante :

- 3 \$ par transport par autobus à l'intérieur de la MRC;
- 10 \$ par transport par taxi à l'intérieur de la MRC;
- 25 \$ par transport vers l'extérieur de la MRC (Ville de Québec);
- 3 \$ par transport pour un accompagnateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

M. Bernard Gaudreau indique qu'une rencontre de la commission a eu lieu le 7 décembre dernier concernant les dossiers de soutien financier aux entreprises présentés dans le cadre de la présente séance.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION

M. Bernard Gaudreau mentionne qu'une rencontre de la commission a eu lieu le 4 décembre dernier concernant, notamment, les travaux entourant la négociation de la convention collective et le report de la production du magazine touristique 2021-2022.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

M. Daniel Dion profite de l'occasion pour souligner l'alerte diffusée plus tôt dans la journée concernant l'état d'urgence sanitaire en vigueur et rappeler l'importance de suivre les consignes émises.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

TRANSPORT RÉGIONAL

Aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)

M. Dominic Tessier Perry mentionne que la Régie verte poursuit ses efforts afin de régler le problème relié aux odeurs qui émanent de l'Écocentre Neuville.

FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Aucune rencontre du Forum des élus n'a eu lieu.

11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Michel Blackburn rappelle à ses collègues des municipalités riveraines la rencontre du comité du corridor riverain de la Jacques-Cartier prévue le vendredi 11 décembre prochain.

M. Bernard Gaudreau annonce que la MRC et la Corporation de transport régional de Portneuf amorceront sous peu les travaux en vue de l'élaboration d'un plan de mobilité durable intégrée pour le territoire de la MRC de Portneuf.

M. Gaudreau profite de la dernière séance du conseil de la MRC de Portneuf pour l'année 2020 pour transmettre, en son nom et celui des membres du conseil et des employés de la MRC, ses meilleurs vœux aux Portneuvoises et Portneuvois.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté à ce point.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CR 301-12-2020

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 30 sur la proposition de M. Jacques Delisle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette